

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER  
du 14 mai 2024  
(visioconférence)

Le Conseil académique de l'université des Antilles, dans sa séance du 14 mai 2024, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'université des Antilles,

**a délibéré :**

**Objet : Capacités d'accueil MMOP et MK pour 2023-2024**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote :

*il s'agit des capacités d'accueil MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) et Masso-Kinésithérapie de 2023-2024.*

<b>Résultat du vote</b>	Membres en exercice	<b>60</b>
	Nombre de membres présents ou représentés	36
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>36</b>

**Avis : FAVORABLE**

La création du Diplôme Universitaire (DU) urbanisme et architecture en contexte multi-aléas est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 15 mai 2024

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

**Modalités de recours contre la présente délibération :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Capacités d'accueil MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) et Masso-Kinésithérapie) 2023/2024**

Capacités d'accueil Filières MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) et Masso-Kinésithérapie Premier Cycle <u>ANTILLES</u>							
NUMERUS	PASS/LAS	PASS	LAS1	PASS/LAS1 (>=30%)	LAS2 et 3 (>=30%)	Total LAS	PASSERELLE (>= 5%)
Médecine	202	101	29	130	61	90	11
Maïeutique	21	10	2	12	7	9	2
Odontologie	14	7	2	9	5	7	
Pharmacie	7	4	1	5	2	3	
Kiné	20	14				6	

Capacités d'accueil Filières MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) et Masso-Kinésithérapie Premier Cycle <u>ANTILLES et GUYANE</u>					
	ANTILLES		GUYANE		Total
	PASS	LAS	PASSERELLE	PASS/LAS	
Médecine	101	90	11	25	227
Maïeutique	10	9	2	6	27
Kiné	14	6		1	21